

## **Réunion du Conseil Municipal du lundi 21 février 2011**

### **1. Plan d'aménagement de la forêt communale**

La Forêt communale de Choye constitue un patrimoine environnemental et financier à protéger pour les générations futures. Le conseil municipal approuve le travail engagé par l'ONF et la commission bois du conseil municipal pour étudier un plan d'aménagement de la forêt communale pour la période 2012-2031. Ce plan permet, à partir d'un bilan de la gestion passée, d'orienter de programmer une gestion durable de notre forêt sur les 20 ans à venir. Notre forêt, d'une surface de 114 ha, est notamment peuplée de chênes, de hêtres, de charmes et de frênes.

### **2. Activité piscine – Bilan 2010 – Projet 2011**

Cette activité a été organisée dans le cadre d'une convention signée entre l'AFSAME et la mairie de Choye pour permettre d'ouvrir la piscine de l'établissement aux habitants du village. En 2010, l'ouverture a été élargie aux habitants des communes de Velloreille-les-Choye et Villefrancon dans le cadre d'une convention signée entre ces trois communes. La surveillance a été assurée par des professionnels diplômés gérés par l'association Profession Sport 70.

181 entrées adultes et 349 entrées enfants soit 530 entrées ont été réalisées en 2010 soit une augmentation de 45% par rapport à 2009 (366 entrées).

Le déficit s'est élevé à 2049,92 € pris en charge par les trois communes dont 1312,83 € pour Choye, 260,37 € pour Velloreille-les-Choye et 476,73 € pour Villefrancon.

### **3. Syndicat de la Morthe**

Le syndicat a décidé de maintenir la participation des communes à 50 %. Le conseil municipal autorise le maire à verser la cotisation annuelle à hauteur 1 061,85 €.

### **4. Vente ancien photocopieur et ancien placard mairie**

Le conseil municipal approuve la vente de placard de l'ancienne mairie à hauteur de 200 € et de l'ancien photocopieur à hauteur de 119,60 €.

## **5. Bâtiment communal de stockage de matériel d'entretien**

Pour permettre de réaliser sans délais les travaux d'aménagement des locaux de la nouvelle mairie en 2009, une solution provisoire a été trouvée pour y abriter l'atelier et le matériel municipal dans des locaux provisoires loués par la commune. Il convient d'envisager une solution plus pérenne en construisant un nouveau local à proximité des vestiaires du terrain de football. Le conseil municipal approuve le projet établi par M. Benoît Alliot, architecte à Sornay. Le nouveau bâtiment permettra de mettre aux normes le stockage du matériel d'entretien et d'améliore les conditions de travail de l'agent communal. Le montant total des travaux est estimé à 43 000 €. Le conseil municipal sollicite une subvention de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, à hauteur de 50% du coût des travaux.

## **6. Tableau de voirie**

Le conseil municipal décide de dénommer :

- Rue de Rozan l'impasse qui débouche à l'Est de la rue de Cugney
- Chemin de la côte aux cerisiers la rue entre la rue de Virey et le lotissement communal
- Rue des longues Rayes l'impasse qui débouche au Nord de la Grande rue

## **7. Apéritif soirée de Noël – Subvention à l'association Choye Animation Sports et Culture**

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 145 € à l'association Choye animation sports et culture correspondant au coût de l'apéritif de la soirée de Noël pris en charge par cette association.

## **8. Modification des statuts de la communauté de communes : compétence « Service Public d'Assainissement non Collectif » (SPANC)**

A partir de janvier 2011, les communes doivent produire un diagnostic d'assainissement lors de la vente d'une habitation non raccordée au réseau d'assainissement collectif. Le conseil municipal approuve le transfert de cette compétence à la communauté de communes.